

Objet du marché de travaux

Travaux de traitement des pathologies des bétons sur les ouvrages d'art du réseau de la DIR CO

1- Généralités : Référence dossier PLACE : DIRCO-SPT-BOA-2025-01

Code CPV : 45200000-9

Date limite de remise des offres : 19/05/2025 à 12H

Acheteur - Pouvoir Adjudicateur : Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIRCO)

Point de contact : pfcp.pcpaj.sg.dirco@developpement-durable.gouv.fr

Lieu de livraison ou d'exécution : département 03, 16, 18, 19, 23, 24, 36, 47, 79, 86, 87

Caractéristiques principales : Il s'agit, pour les ouvrages situés sur le réseau de la DIR CO de réaliser des reconnaissances, des analyses de béton, des travaux de ragréage, des injections de colmatage de fissures, des mises en œuvre ou remplacements d'aciers passifs, des coffrages, des projections de bétons, des mises en œuvre de mortiers spéciaux, des étanchéifications de surface de béton.

Ce marché ne s'applique pas aux ouvrages qui posséderaient des éléments amiantés.

Procédure définie par le décret marchés publics 2018-1075 : marché à procédure adaptée (MAPA)

Conditions minimales de participation : néant

Dévolution : soit entreprise individuelle, soit groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire. Dans le cas d'un groupement solidaire, les règlements seront effectués sur un compte unique.

2- Composition du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) :

Le DCE comprend : le présent RC et les pièces contractuelles constitutives du marché indiquées au CCAP ; les pièces suivantes non contractuelles : néant

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au DCE, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres ; celle-ci pourra être reportée.

Le candidat pourra faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande de renseignements via la PLACE (plate-forme des achats de l'État), à laquelle l'acheteur répondra au plus tard 6 jours avant la date de remise des offres.

3- Documents à fournir par les candidats :

Le dossier de candidature :

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme du DUME

- Capacité économique et financière : chiffre d'affaires des 3 dernières années.

- Références : marchés de même nature exécutés au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et l'acheteur public ou privé, avec attestation de bonne exécution.

- Capacité professionnelle : certificats de qualité attestant la compétence du candidat ; effectifs humains et moyens matériels du candidat.

Y compris pour les sous-traitants et co-traitants, avec la nature et le montant des prestations concernées.

A défaut de fournir ces documents, le candidat pourra indiquer le site internet sur lequel ils peuvent être consultés gratuitement ; ou indiquer l'offre qui les contient, déjà remise dans l'année à la DIR Centre-Ouest.

Le dossier de l'offre :

1°) L'offre financière : détail estimatif (DE) engagement signé manuellement par le représentant légal du candidat (l'acte d'engagement et le bordereau/liste des prix ne sont pas à fournir)

2°) Le mémoire justificatif, comprenant :

- les moyens en personnels et matériels mis en œuvre, avec les qualifications et caractéristiques

- l'organisation mise en place et la méthodologie d'intervention

- les mesures relatives à l'hygiène et la sécurité des personnels

- le schéma organisationnel du plan d'assurance de la qualité (PAQ),

- le schéma organisationnel du plan de respect de l'environnement (SOPRE),

- le schéma d'organisation et de suivi de l'élimination des déchets (SOSED),
- la décomposition ou le sous-détail des prix n° 370 et 400

4- Variantes - options :

- Compléments à apporter au CCTP :
- Variante (l'offre de base n'étant pas obligatoire) :
- Prestations supplémentaires éventuelles PSE :

5- Réception des plis :

Les offres seront obligatoirement remises sur la PLACE, sous la référence du dossier indiquée en tête.

Les pièces non demandées seront rejetées.

Les offres doivent répondre aux éventuels compléments au CCTP et aux PSE rendus obligatoires. A défaut de réponse complète, l'offre pourra être rejetée.

Un candidat pourra remettre plusieurs offres en agissant en qualité de candidat individuel et de co-traitant d'un groupement.

6- Critères de sélection :

- Critère C1 : prix pondéré à % ; note prix = x prix moins-disant / prix offre concernée
- Critère C2 : valeur technique pondéré à % avec les sous-critères suivants : moyens humains et matériels (10 pts) : organisation (5) ; qualifications (5) ;
- Critère C3 : critère environnemental pondéré à % avec les sous-critères ; moyen mis en œuvre pour la protection de l'environnement (cours d'eau notamment) (5 pts) ; tri des déchets (5 pts) , recyclage ou réemploi des matériaux (5 pts), sensibilisation du personnel à l'environnement (3 pts) ; moyens humains en charge du sujet environnemental (2 pts) ;

Les s/critères seront notés de 0 à 100% proportionnellement à la qualité de l'offre ; le maximum sera attribué lorsque l'offre sera de qualité pleinement satisfaisante. Les notes seront arrondies à 1 décimale.

En cas d'égalité, l'offre retenue sera celle ayant obtenu la meilleure note au critère le plus important.

7- Classement des offres :

Les offres non éliminées selon le décret 2018-1075 seront classées selon leurs notes globales, calculées en sommant chaque note critère pondérée.

En cas d'erreurs dans les documents financiers remis, la priorité sera donnée :

Sur demande de l'acheteur, le candidat communiquera toute précision sur le dossier de l'offre, dans le délai imparti, notamment sur les décompositions ou sous-détails des prix.

En procédure adaptée ou concurrentielle avec négociation (y compris suite à appel d'offres infructueux), les 3 offres les mieux classées pourront être négociées, sans que ce soit un impératif. La négociation prendra la forme d'échanges sur les aspects techniques et financiers, avec d'éventuelles réunions dans les locaux de la DIR CO ou sur site.

8- Documents à fournir par l'attributaire :

- l'acte d'engagement (AE) complété éventuellement après mise au point et à signer par l'attributaire ; les autres pièces ne sont pas signées ; en cas de groupement conjoint, les co-traitants signent l'AE
- le bordereau des prix à compléter (sans prix en lettres)
- les documents réglementaires, fiscaux et sociaux, s'ils ne sont pas déjà fournis ou disponibles
- les attestations d'assurance exigées et le RIB

La notification du marché sera effectuée via la PLACE, avec accusé de réception automatique.

9- Recours : l'instance de recours est le Tribunal Administratif, à saisir selon les voies précisées à l'article

L551 du code de justice administrative. Adresse :

